

**Collectivité de VILLECERF**

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (8 présents et 5 représentés)

Date de la convocation du conseil municipal : 15 mars 2024

Date d'affichage : 15 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, à 18 h 30**Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.***Présents** : François DEYSSON, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Nadia LEFAY, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO**Pouvoirs** : Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à Claude LAZARO, Antonio TAPADAS donnant pouvoir à François DEYSSON, Charles-Louis de ROYS donnant pouvoir à Jacques ILLIEN, Emmanuel CENDRIER donnant pouvoir à Carlos VALERO, Franck ÉTANCELIN, donnant pouvoir à Patrick REBEYROL**Absents** :**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.**DÉLIBÉRATION 4.2/2024-137****OBJET 2024 : BESOINS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ DU SERVICE TECHNIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 article L332-23, portant partie législative du code général de la fonction publique, abrogeant l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 à compter du 1^{er} mars 2022,**François DEYSSON explique**

- Il convient de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité saisonnier pour assurer le bon entretien de la commune par le service technique communal.

François DEYSSON précise

- Cet agent sera recruté pour les nécessités de service du 15 avril au 15 novembre 2024,
- Il sera recruté, dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la Catégorie C, à temps non complet, sur une durée hebdomadaire de 26h.

François DEYSSON propose

- De recruter temporairement un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 26h, du 15 avril 2024 au 15 novembre 2024, cette période incluant les congés payés de l'agent ;
- De fixer la rémunération de l'agent sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial ;
- D'inscrire les dépenses résultantes de la présente délibération au budget 2024.

Après en avoir délibéré, l'ensemble de ces trois propositions est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme, à VILLECERF, le 25 mars 2024

Acte rendu exécutoire, le 26 mars 2024, après publication par le maire, François DEYSSON

